



JAN 8 1993

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Postal Scale

APPLICANT / REQUÉRANT:

f.m.e. Corporation dba Friden Neopost
30955 Huntwood Avenue
Hayward, California
USA 94544-7084

MODEL(S) / MODÈLE(S):

8512

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statuaire du Ministre de Consommation et Affaires commerciales Canada, pour (catégorie d'appareil):

Balance postale électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

f.m.e. Corporation dba Friden Neopost
30955 Huntwood avenue
Hayward, California
USA 94544-7084

RATING / CLASSEMENT:

5 kg x 0.005 kg

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These are fully electronic postage scales with a single weight display. They are used for postage determination and not for direct sales to the public. Postal charges are computed by entering the class of mail and a postal code for type and destination. Postal codes used in determining the charges are contained in PROM's mounted in removable rate packs located on the side of the scale.

Weight is sensed by a 5 kg bending beam load cell which is attached to the base and is protected from overloading by means of adjustable stops. The load receiving element is a skirted platter and is bolted to the load cell.

The display is of the 5 x 7 dot matrix type and shows modes of operation i.e. Price, Weight, Zone, Book and Over Weight.

The operator controls consist of a Reset button, Zero button, Class button, PRI/Post, Book Code, Insurance Special Delivery, Register, Enter, and a numeric keypad 0 to 9.

Calibration of this scale is a microprocessor function that is operational after an internal jumper has been enabled and a "support pack" has been inserted in lieu of one of the rate packs.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances postales, entièrement électroniques, à un seul dispositif d'affichage. Les balances visées servent à la détermination des tarifs d'affranchissement et ne sont pas destinées à la vente directe au public. Le calcul des tarifs d'affranchissement se fait en introduisant dans l'appareil la catégorie des envois postaux et le code identifiant le type et la destination. Les codes postaux utilisés pour la détermination des tarifs d'affranchissement sont contenus dans des mémoires PROM fixées sur des modules de données de tarifs amovibles qui sont insérés dans le côté de la balance.

Le poids est capté par une cellule de pesage de flexion de 5 kg qui est fixée au socle de la balance et protégée des surcharges par des butées réglables. L'élément récepteur de charge est un plateau à rebord boulonné à la cellule de pesage.

Le dispositif d'affichage est de type matrice par points 5 x 7 et indique les modes de fonctionnement comme le prix, le poids, la zone, le tarif pour les livres et la surcharge.

Les commandes de l'opérateur consistent en des touches associées à la remise à l'état initial, à la remise à zéro, aux catégories, au prix/poste, au tarif pour les livres, à l'assurance, aux envois exprès, aux envois recommandés, et à l'introduction des données et en un clavier numérique de 0 à 9.

L'étalonnage de la balance est assuré par le microprocesseur et se produit lorsqu'un cavalier interne est validé et qu'un "bloc de soutien" est introduit au lieu d'un des blocs tarifs.

SUMMARY DESCRIPTION: (Cont'd)


Sealing of any one of the screws on the underside of the base is adequate to prevent access to the calibration jumper. The design is exempt from providing ready access to all other components or adjustments without breaking a seal as specified in SGM3/10.

Note: This device is marked Friden Alcatel or Neopost.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



R.C. Bruce

Chief,
Weights and Measures

DESCRIPTION SOMMAIRE (Suite)

Le plombage de toute vis en-dessous du socle convient pour empêcher l'accès au cavalier d'étalonnage. La conception est exemptée de rendre accessible les autres parties composantes ou ajustements sans brisé le sceau conformément aux exigences de la norme ministérielle SGM3/10.

REMARQUE: Cet appareil est marqué Friden Alcatel ou Neopost.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifiés(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Affaires commerciales Canada.

JAN 8 1993

Date

Chef,
Poids et Mesures

